



# Conférence de consensus de prévention de la récidive

**Contribution de :**

Association R'Libre

janvier 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

- l'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Comment ces connaissances sont-elles diffusées ou utilisées, notamment par les porteurs d'action ? S'il convient d'améliorer le niveau d'information, quel vecteur ou pratique pourrait être efficace ?

Quels sont les éléments d'information dont vous disposez sur les facteurs diminuant ou au contraire aggravant le risque de récidive ? Peut-on relier ces facteurs avec la gravité des infractions commises ?

Il s'agit moins d'un manque d'information que de la mise en pratique de mesures : **les aménagements de peine.**

Plus nous les mettons en avant, moins ils sont utilisés par manque de moyens sur le terrain :

- Au niveau de la Justice, les expertises psychiatriques sont à l'arrêt faute de paiement des experts et empêchent leur mise en place, donc la sortie des personnes détenues susceptibles d'en bénéficier.
  - La mise en place du SIAO avec passage par le 115 ne permet plus d'apporter aux Juges la preuve d'un hébergement. Les délais pour obtenir une place en CHRS sont de 6 mois
  - Les contrats aidés étant soumis à l'obligation au 1/3 d'avoir un CER, exclut notre public et ne permet plus de répondre à l'obligation d'un contrat de travail.
  - La non mise en place de la CMU par le SPIP à l'intérieur des établissements pénitentiaires fragilise la sortie.
  - Les délais pour obtenir un accompagnement psy par le CMP est de 2 mois. Etc.
- Comment la prévention de la récidive portée par les CLSPD et les associations s'organise-t-elle avec le parquet ? Existe-t-il des freins d'ordre juridiques ou pratiques à la mise en œuvre de la prévention de la récidive ?

- Pas de freins mais peu de contacts.

- Quelles sont les bonnes pratiques mises en œuvre afin de prévenir la récidive ? Quels seraient les points à améliorer ?

- L'action SAS d'R'Libre :

Une partie du Public placé sous main de justice est en grande exclusion et en grande précarité. La majorité des financements sont axés sur l'emploi en entreprise marchande. Or, il s'avère que pour cette partie, cumulant différents problèmes, une étape préalable au positionnement sur l'emploi est nécessaire, de prise en charge globale de la personne, en la rendant actrice de sa démarche et en y associant sa famille. Il est donc primordial d'avoir un accompagnement spécifique préalable au cours duquel nous rechercherons un statut et un revenu (formation, contrat aidé ...) afin d'éviter la récidive, qui faute de repères intervient en général dans les 15 jours suivant la sortie de détention.

**Nos objectifs** : Dans le cadre de la lutte contre la récidive : L'insertion sociale des personnes placées sous main de justice et en grande exclusion. Originaires de Tourcoing, Lille et Roubaix, ainsi que leur famille : **Couvrir les nouveaux besoins** constatés et répondant à la demande d'accompagnement renforcé. **Enclencher un processus de socialisation** de la personne et de sa famille. **Apporter un statut et un revenu** dès la sortie de détention. **Être**

**capable de retrouver le droit commun** en travaillant son projet de vie et son projet professionnel, en les menant à bien : Retrouver une place au sein de sa famille, faire aboutir ses démarches, se faire comprendre, mettre en valeur son expérience, être mobile : **Une place dans la Cité pour les sortants de prison.**

**Résultats attendus** : Reprise de confiance du Public par une valorisation personnelle. Résolution des problématiques étant un frein à la réinsertion (administratives, judiciaires, santé, logement ...). Diminution du taux de récidive. Enclencher un processus de socialisation de la personne et de sa famille. Tenter d'apporter un statut et un revenu dès la sortie de détention.

**Contenu de l'action : Dispositif permanent** permettant une prise en charge globale des personnes dès leur sortie de détention (entrées et sorties permanentes). Lieu ressource d'accompagnement individualisé, dans les démarches et dans la proposition de réponses, sur un mode hebdomadaire, voir, journalier en début d'action. **Accueil et mise en confiance**, écoute de la demande, compréhension de la situation judiciaire, bilan diagnostic, mobilisation des ressources, construction d'un itinéraire d'insertion, accompagnement et suivi dans la démarche. **Montée en qualification**. Influence sur l'environnement économique et social.

**Contenu de l'accompagnement : Réouverture des droits** (PÔLE EMPLOI, RSA, CMU et complémentaire, Sécurité Sociale ...), recherche d'un logement, mise en place d'un suivi soins (toxicomanie, psychiatrique), bilans diagnostics, bilans de compétences au CIBC, bilans de santé, compréhension de la situation "justice" (droits et devoirs), administratif (dettes, divorce, droit de garde ...), montages de cofinancements (permis de conduire, formations qualifiantes payantes ...). **Élaborations de parcours d'insertion** menant à plus ou moins long terme à un statut et un revenu. **Orientations** sur formations qualifiantes de droit commun et suivi. En collaboration étroite avec les travailleurs sociaux SPIP, les partenaires du Réseau et les familles.

**Lieu de l'action** : Sur des lieux ressource, 363 bis, rue de Gand 59200 TOURCOING – 79 rue de Condé 59000 LILLE – MJD de 59100 ROUBAIX.  
Accueil permanent sur rendez-vous du lundi au vendredi midi en entretiens individuels.

**Nature de l'accompagnement** : Si la prescription sur le SAS se fait uniquement sur la problématique "justice", il n'en reste pas moins que la situation de la personne ne doit pas être réduite à son appartenance à une "problématique type". Or, si dans certains cas le critère d'orientation est positif : on oriente vers cette action parce qu'elle est adaptée à une situation définie ou à un but visé ; il est négatif dans d'autres cas : **l'action est ouverte à ceux qui ne peuvent pas aller ailleurs, car refusés.**

**Le "problème" qui justifie l'existence de l'accompagnement SAS, n'est pas entièrement lié à des carences du public et au cumul de ses problèmes, mais aussi aux limites des autres actions existantes.** Les réponses apportées doivent être toutes singulières et visent à favoriser le développement des capacités et des compétences de la personne.

**Les points à améliorer : Des moyens financiers stables et pérennes.** Chaque année, nous perdons des postes de travailleurs sociaux et ne pouvons plus répondre à toutes les demandes.